

Du cheval de guerre et de la remonte des diverses cavaleries européennes [suite]

Autor(en): **Gillard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **30 (1885)**

Heft 6

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-336533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXX^e Année.

N^o 6.

15 Juin 1885

Du cheval de guerre et de la remonte des diverses cavalleries européennes¹.

(Suite.)

Les corps achetèrent directement leurs chevaux en 1790.

L'année suivante et jusqu'en 1794, le système des marchés généraux fut de nouveau adopté. A cette époque il fut établi des dépôts généraux pour la réception des chevaux présentés par les fournisseurs.

L'an IX vit supprimer ces dépôts et créer une masse de remonte, à l'aide de laquelle les conseils d'administration des régiments avaient la faculté de se procurer des chevaux par l'achat direct ou par marchés.

Ce système modifié en l'an XII fut abandonné en 1807 et de nouveaux marchés généraux furent passés.

C'est sous l'administration du maréchal Saint-Cyr que fut tenté le premier essai du mode actuel de remonte ; mais il n'est définitivement constitué par ordonnance que depuis 1831.

Les marchés généraux passés avec les fournisseurs étaient évidemment contraires à l'industrie chevaline, car presque tous les chevaux livrés par les marchands étaient tirés de l'étranger et venaient faire concurrence aux produits français.

La réunion dans de grands dépôts de chevaux achetés par marchés entraînait beaucoup de désordres, et d'un autre côté, cette agglomération d'un très grand nombre de jeunes chevaux occasionnait des pertes formidables.

L'achat des chevaux par les corps réunit aussi de nombreux inconvénients. Lorsque les régiments achetèrent eux-mêmes leurs chevaux, leurs remontes présentèrent des différences très marquées, suivant que les contrées où ils se trouvaient offraient plus ou moins de ressources. Ils se faisaient d'ailleurs une concurrence nuisible à la fois aux intérêts du Trésor et aux remontes elles-mêmes. Il leur était impossible enfin d'obtenir l'homogé-

¹ Conférence à la Société des officiers neuchâtelois, section de la Chaux-de-Fonds, par M. le capitaine Gillard, vétérinaire d'état-major, d'après le *Jura neuchâtelois*.

néité si essentielle sous le rapport de l'hygiène et surtout sous le rapport de la régularité des allures, régularité sans laquelle il ne peut exister d'ensemble dans les évolutions.

Aussi la composition des corps de troupes à cheval laissa-t-elle à désirer plus que jamais, quand ils se remontèrent par des marchés généraux ou par des achats directs au moyen de leur masse de remonte.

Convaincue de cette vérité, une commission, composée d'officiers généraux d'un mérite éminent, déclarait en 1818 qu'on devait proscrire sans retour l'achat direct par les corps; qu'il fallait revenir aux marchés généraux, malgré les vices inhérents à ce système.

Lorsque la paix permit enfin de donner aux intérêts de l'industrie chevaline une sérieuse attention, on comprit l'avantage de demander directement aux éleveurs du pays les chevaux nécessaires à l'armée. Des dépôts de remontes furent créés à Caen, en 1818, à Clermont-Ferrand, en 1819.

Conformément à l'avis d'une commission d'officiers généraux de cavalerie, auxquels était adjoint un inspecteur de haras, sept nouveaux dépôts furent établis en 1825.

Une ordonnance du duc de Dalmatie, en date du 11 avril 1831, constitua enfin sur des bases larges et solides ce système national des remontes et lui donna presque tout le développement dont il est susceptible.

Les deux articles de cette ordonnance sont ainsi conçus :

Art. 1^{er}. — La remonte des troupes de la cavalerie et de l'artillerie, la remonte des parcs d'artillerie et du génie, celle des équipages militaires, sont à l'avenir réunies sous la dénomination de *Service général des remontes*.

Art. 2. — Le service de la remonte comprendra :

1^o L'achat des chevaux indigènes propres au service de la guerre; leur séjour dans des établissements appelés *Dépôts de remonte*; les soins à donner pour les faire passer progressivement et sans risque au régime militaire; la livraison et la conduite de ces chevaux aux divers corps auxquels ils sont destinés.

2^o L'achat de poulains présumés propres au service militaire; leur éducation dans les dépôts de remonte jusqu'à l'âge où ils peuvent être mis à la disposition des corps.

On le voit, les dépôts de remonte ont surtout été institués en vue des éleveurs et pour offrir un débouché assuré aux chevaux indigènes de toutes espèces.

Les officiers attachés à ces dépôts appartiennent aux régiments de cavalerie et d'artillerie, un très petit nombre d'entre eux sont hors cadres. Les officiers de remonte parcourent et connaissent toutes les localités où ils doivent opérer leurs achats. Ils ont une statistique exacte et précise de chacune des écuries de leurs circonscriptions; ils achètent directement et en tout temps les chevaux qui ont l'âge et la taille voulue pour les différents services.

En 1860, le maréchal Randon adressa aux maréchaux de France commandant les corps d'armée une circulaire modifiant le service des remontes avec une instruction contenant les règles à suivre pour opérer les achats de chevaux nécessaires au service de l'armée.

Cette instruction, sauf quelques légères modifications, régit encore aujourd'hui les commissions d'achat.

Deux modifications essentielles ont été apportées par cette circulaire aux prescriptions qui étaient alors en vigueur.

1^o L'extension aux marchands de la faculté réservée jusqu'alors aux éleveurs de livrer des chevaux pour l'armée; 2^o la suppression de la déclaration par le vendeur qu'il possède depuis six mois au moins l'animal vendu à la remonte.

L'action des dépôts de remonte ne portait, en 1831, que sur 15 départements; elle s'étendait à 53 en 1840 et en 1842, suivant le rapport de la commission spéciale des remontes au maréchal duc de Dalmatie, 63 départements étaient explorés.

Si quelques localités sont restées en dehors de l'influence des dépôts, c'est à cause du peu de ressources qu'elles offrent.

Les établissements de remonte actuels sont au nombre de 20 opérant dans 68 départements y compris les 3 d'Algérie.

| | | |
|---------------------------------|---|---|
| 1 ^{er} Caen | } | 1 ^{re} circonscription, chef-lieu Caen. |
| 2 ^o Saint-Lô | | |
| 3 ^e Alençon | | |
| 4 ^e Bec-Hellouin | | |
| 5 ^e Paris | } | 2 ^{me} circonscription, chef-lieu Fontenay-le-Comte. |
| 6 ^e Fontenay | | |
| 7 ^e St-Jean d'Angély | | |
| 8 ^e Angers | | |
| 9 ^e Guingamp | } | 3 ^{me} circonscription, chef-lieu Tarbes. |
| 10 ^e Tarbes | | |
| 11 ^e Agen | | |
| 12 ^e Mérignac | | |
| 13 ^e Guéret | | |
| 14 ^e Aurillac | | |

| | | |
|------------------------------|---|--|
| 15 ^e Mâcon | } | 4 ^{me} circonscription, chef-lieu Mâcon. |
| 16 ^e Sampigny | | |
| 17 ^e Taverney | | |
| 18 ^e Blidah. | | |
| 19 ^e Mostaganem. | | |
| 20 ^e Constantine. | | |

On veut pour l'armée des chevaux appropriés à la diversité de ses besoins, et jusqu'ici elle n'a peut-être pas été parfaitement définie. Il y a des conditions communes à tous les chevaux de guerre : un tempérament sobre, une constitution qui résiste à la fatigue et aux intempéries; mais chacune des armes spéciales exige des conditions particulières.

L'artillerie rentre dans un service analogue, sous beaucoup de rapports, à celui des messageries et des postes; c'est dans cette catégorie qu'il faudra lui chercher ses animaux.

Les trains demandent des animaux un peu plus forts et plus lourds que les précédents.

La cavalerie proprement dite se subdivise en trois armes, requérant toutes une qualité commune, la souplesse, qui rend les chevaux maniables et seule donne la confiance au cavalier isolé; mais à chacune il en faut d'autres bien distinctes.

La *réserve*, destinée à agir simultanément, produira son effet en multipliant la plus grosse masse possible par la plus grande vitesse; mais la vitesse ne peut être la même dans tous, et cet élément d'action ne peut être mis en œuvre qu'au risque d'éparpiller les hommes.

Il y a là un sacrifice à faire à la nécessité d'arriver sur l'ennemi en masse compacte et à celle, pour des hommes de haute stature, pesamment armés, d'avoir des chevaux de grande taille. Le poids et l'énergie seront donc préférables à la rapidité trop grande.

La *ligne*, au contraire, recherche légèreté, fond, vitesse et énergie comme compensation du poids.

Les bons chevaux de cette arme sont les plus difficiles à trouver à cause de la taille requise des hommes et des qualités voulues pour les chevaux.

La *légère* est destinée à éclairer la marche des armées, à épier l'ennemi dans tous ses mouvements, à l'ébranler par ses surprises, à le harceler dans la déroute, à se montrer à l'improviste sur les points éloignés, à le fatiguer par de constantes alertes, à le déconcerter enfin, non par une résistance opiniâtre, mais par

des marches imprévues, en tombant comme la foudre, en se dissipant comme un nuage. Chaque cheval a sa valeur particulière.

Ici le cheval comme l'homme sera leste, impétueux, d'un tempérament sec et ardent, d'une constitution vigoureuse, fort et léger. Si le cavalier doit nous rappeler le numide, le cosaque, l'arabe, l'homme identifié avec le cheval enfin, celui-ci se rapprochera, autant qu'il est permis, du coursier du désert, à la taille petite, à l'œil étincelant, aux naseaux ouverts et respirant la guerre, aux jarrets souples et nerveux, à ce coursier qui appelle le combat et dévore l'espace, qu'on voit presque en même temps sur le front, sur les flancs et sur les derrières.

De nos jours cependant chaque puissance a adopté un système de remonte particulier, dépendant à la fois de sa situation financière, de sa configuration géographique et de ses ressources financières.

En France, la grosse cavalerie se remonte en Normandie, en Vendée, dans le Poitou et dans les Ardennes. Les chevaux normands, par leur nombre et surtout par leurs qualités, tiennent le premier rang parmi tous ceux de cette arme. Tous les régiments de cuirassiers en font en effet le plus grand éloge et s'accordent pour leur reconnaître des qualités qu'ils ne trouvent pas, ou beaucoup plus rarement, dans les chevaux d'autres provenances.

Les chevaux de Caen, de St-Lô et d'Alençon, du Bec-Hellouin sont les plus beaux et les meilleurs; ils réunissent la plupart à de la distinction une charpente osseuse assez fortement prononcée, une tête bien attachée, souvent expressive, une encolure bien sortie, une poitrine large et une membrure belle et forte. Enfin la longueur de leur croupe et l'obliquité de leur épaule annoncent la grande liberté de leurs allures.

Tous les chevaux de cette contrée ne possèdent pas cependant ces qualités au même degré. Il existe parmi eux des différences assez grandes qui semblent surtout tenir au mode d'élevage et à la nature du sol sur lequel ils se développent. C'est ainsi que le département de l'Orne, ou du moins quelques-unes de ses parties, les habitants du Merlerault par exemple, fournissent des sujets ayant plus de distinction, plus d'élégance, plus de vitesse, plus d'ardeur, mais aussi plus d'irritabilité, d'impressionnabilité de caractère qui en font quelquefois des chevaux difficiles au dressage, dangereux parfois et moins résistants que ceux tirés du Calvados, lesquels plus corsés, plus étoffés, plus amples, plus

calmes, sont par cela même plus appropriés à l'arme de la cavalerie de réserve ; c'est ainsi que les premiers sont assez généralement grêles de membres surtout à partir du genou et du jarret, d'un tempérament très délicat et souvent trop longs de reins pour pouvoir supporter sans inconvénients le poids du cuirassier.

A part ces quelques caractères différentiels, le cheval normand doit être regardé comme celui qui convient le mieux au service de l'arme qui nous occupe.

Quelques reproches cependant lui sont adressés et parmi ceux-ci le plus grand est celui de se développer trop tardivement. A son arrivée au corps, tout dans cet animal décèle la prédominance du système lymphatique, prédominance qui disparaît, il est vrai, petit à petit, sous l'influence de la nourriture réglementaire, mais qui ne s'efface pas sans produire sur l'organisme une secousse plus ou moins forte et, malgré toutes les précautions prises, sans donner souvent naissance à des maladies graves (gourmes fréquemment compliquées de pneumonies ou de pleurésies) qui, si elles ne sont pas toujours mortelles, retardent considérablement le développement de l'animal et par conséquent l'époque de sa mise au travail ; on lui reproche encore ses jarrets souvent entachés de tares osseuses.

Enfin il est regrettable de voir cet animal mis en service dans les escadrons aussi promptement qu'il l'est d'habitude ; car n'arrivant en général que de 6 à 7 ans à son développement complet, ce n'est qu'à cet âge qu'il peut être employé sans inconvénient. Avant cette époque et tant qu'il reste sous l'influence de la nourriture qu'il aura reçue depuis qu'il est né, et aussi de celle qui l'a façonné pour la vente, le cheval normand paraît mou et lymphatique ; rien n'annonce en lui cette grande vitalité, cette énergie qu'on lui voit, dès qu'un régime plus tonique a eu le temps de développer les principes de vigueur inhérents à sa nature, car il n'est pas de chevaux que l'usage du grain transforme plus complètement.

Aussi tous les hommes compétents s'accordent-ils à dire que si cet animal est ménagé jusqu'à ce que ces changements se soient accomplis en lui, il devient alors, non seulement docile et maniable, mais encore robuste, capable de résister facilement aux fatigues les plus grandes. Alors il est rarement malade et conserve, plus que tout autre, toute son énergie jusqu'à un âge très avancé, 18 ou 20 ans.

Après la Normandie, c'est la région de l'ouest ou les dépôts de Fontenay, de St-Jean d'Angely et d'Angers qui fournissent le plus de chevaux à la réserve.

Les régiments de grosse cavalerie reçoivent bon nombre de chevaux des dépôts de l'Est, Sampigny et Faverney.

Ces chevaux, bien que plus communs et moins propres à la selle que les normands, sont cependant vigoureux, très résistants et d'une excellente nature, leur développement est assez précoce.

Le dépôt de Mâcon fournit aux cuirassiers certains de ses produits. Ces chevaux ont généralement une bonne constitution, un bon tempérament et surtout une grande énergie; mais qui, malheureusement, n'est pas toujours en rapport avec leur force musculaire. Ils sont pour la plupart le résultat du croisement des juments du pays avec l'anglo-normand.

La *cavalerie de ligne* tire ses chevaux de presque toutes les parties de la France, mais la Normandie est encore celle qui en fournit le plus aux dragons; presque tous les régiments possèdent dans leurs rangs des animaux de cette provenance.

Dans tous ces corps, cette race est très estimée à l'exception de quelques chevaux qui étant malheureusement trop impressionnables, sont difficiles à maintenir dans les rangs et promptement usés en raison des mouvements désordonnés auxquels ils ne cessent de se livrer.

A côté de ceux-là en existent d'autres qui laissent beaucoup à désirer sous le rapport de leur constitution, de leur tempérament, de leur énergie et qui obligent le cavalier à employer presque constamment les éperons pour les forcer à suivre leurs voisins, ce qu'ils ne font qu'avec peine et toujours aux dépens de leur santé, à chaque instant compromise par un service auquel leur conformation quelquefois vicieuse ne semble pas devoir les appeler.

Après les chevaux normands viennent ceux des dépôts de l'ouest, lesquels se distinguent, à l'époque de leur achat, par leur peu de vigueur et leur tempérament lymphatique qui les expose presque tous au moment où ils arrivent aux corps, par suite des changements brusques apportés dans leurs habitudes, à des maladies ordinairement d'une grande gravité.

Remis de cette crise qui fait toujours essuyer de grandes pertes, on voit, surtout si on leur a laissé grandement le temps de se rétablir, leur tempérament se modifier et ces animaux acquérir une énergie, une force de résistance qui leur permettent de faire un

bon service et de pouvoir être enfin considérés comme des chevaux très convenables à la cavalerie de ligne.

Ces corps reçoivent aussi un petit nombre de chevaux provenant de la Bretagne ; on se plaint généralement de leur petite taille ; ils sont cependant assez estimés et la majeure partie de ces animaux sont regardés comme très aptes à faire un long et bon service.

Energiques, vigoureux et sobres, les chevaux bretons ont de bonnes allures et se font presque tous remarquer lorsqu'ils sont faits, par des qualités qui prouvent tout ce que l'on pourrait attendre de ce pays.

Les chevaux bretons sont donnés comme ceux de toute l'armée sur lesquels la mortalité frappe le moins.

Les dépôts du Midi et du Centre fournissent encore aux dragons quelques-uns de leurs produits. Tous ces chevaux qui, pour la plupart sont le résultat du croisement des juments du pays avec l'étalon anglais, sont généralement minces, décousus, étroits de poitrines et grêles de membres.

Enfin on trouve encore dans les régiments de cavalerie de ligne des animaux qui, provenant de l'Est de la France, sont achetés par les dépôts de Mâcon, de Faverney, de Sampigny.

La *cavalerie légère* reçoit ses chevaux de presque toutes les parties de la France ; cependant c'est la troisième circonscription de remonte, celle de Tarbes, qui en fournit le plus.

Les chevaux du Midi sont considérés comme très propres au service des chasseurs et des hussards ; malheureusement leur tempérament nerveux et impressionnable, leur trop grande ardeur, peu en harmonie avec leurs forces musculaires, compromettent trop souvent leur santé.

Parmi ces animaux provenant des différents dépôts du midi de la France, il est facile d'établir des différences sous le rapport de leur conformation, de leurs qualités et de leur durée.

C'est ainsi que ceux de Tarbes, pour ne parler que de ceux-là, quoique de petite taille, sont les mieux faits de tous les animaux de cette contrée. Le cheval de Tarbes a les formes sveltes et gracieuses, la tête bien attachée, expressive, fine et sèche, l'œil vif, les oreilles bien plantées, l'encolure bien musclée, souvent renversée, le poitrail étroit, la poitrine haute, le garrot bien sorti, l'épaule un peu droite, l'avant-bras court, le tendon un peu failli, le paturon long, le sabot petit, le dos et les reins courts lorsqu'il est de race pure, longs et plongés quand il a du sang an-

glais, la côte arrondie, le flanc court, la croupe souvent tranchante, la queue bien attachée, le jarret large, souvent clos.

Si les extrémités du cheval de Tarbes sont grêles, en revanche les tissus sont denses et serrés, les muscles fermes, nettement dessinés et les éminences osseuses fortement accusées. Robustes, agiles et vigoureux, la plupart de ces animaux deviennent, quand on a su les ménager jusqu'à l'âge de six ans, de très bons chevaux de cavalerie légère et surtout des chevaux capables de résister aux fatigues et aux privations, et de rendre enfin de longs et bons services.

Les régiments de cavalerie légère reçoivent encore :

1° Un certain nombre de chevaux de Normandie, mais on les trouve généralement d'une taille trop forte pour pouvoir résister convenablement avec la ration allouée à cette arme, et d'un tempérament trop froid pour pouvoir, conjointement avec les chevaux du Midi, faire un bon service.

On conçoit en effet tout ce que présente de vicieux la réunion dans un même escadron, d'animaux si différents les uns des autres, et combien, soit sous le rapport des manœuvres, soit sous celui de l'hygiène et de la conservation des chevaux, un pareil ensemble doit être fâcheux.

2° Des chevaux bretons.

3° Des chevaux poitevins auxquels on reproche généralement d'avoir l'encolure courte, le garrot gras, les extrémités communes, des pieds plats et un tempérament lymphatique ; mais qui pourtant font encore d'assez bons services quand ils ont été modifiés par la nourriture, quand ils ont acquis tout leur développement.

4° La cavalerie légère tire encore d'Algérie un assez grand nombre de ses chevaux ; quelques régiments de France sont montés exclusivement en chevaux arabes et toute l'armée d'Afrique tire ses chevaux des dépôts de Blidah, de Mostaganem et de Constantine.

Artillerie. — Les *chevaux d'artillerie*, bien que tirés de la moitié septentrionale de la France, proviennent cependant en grande partie de la Normandie, de la Bretagne, de la Saintonge, des Ardennes et de la Franche-Comté, qui sont les sources auxquelles cette arme puise le plus ordinairement. En première ligne, comme cheval d'artillerie il faut placer le breton ; c'est le type bien choisi. Il fournit vitesse et force de traction, deux conditions indispensables.

La race ardennaise ou plutôt du nord-est de la France entre pour une forte part dans l'effectif de l'artillerie.

Tous ces chevaux achetés par le dépôt de remonte de Sampigny, font de bons attelages de derrière (timoniers).

Le dépôt de Faverney fournit aussi à l'artillerie une certaine partie de son contingent. Ces chevaux, achetés plus particulièrement dans le Doubs et dans la Haute-Saône, ne sont généralement pas beaux, mais sobres, pleins d'énergie et de vigueur ; ils font de bons attelages et réunissent les conditions d'aptitude désirables. Ce sont des animaux courts de reins, robustes, agiles et très vigoureux ; il ne laisseraient presque rien à désirer eu égard à leur aptitude au service de l'arme, s'ils ne péchaient pas par la brièveté de leur encolure.

Trains des équipages d'artillerie et génie. — Dans ces corps les meilleurs chevaux viennent du Perche, de la Bretagne et des Ardennes.

Le percheron, au corps court et ramassé, aux formes musculeuses fortement prononcées, semblable enfin à la plupart des chevaux qui sont censés venir de l'Orne, fait preuve d'une grande force et il est très apte au service dont il est question.

Le littoral du centre-ouest de la France envoie aussi des chevaux provenant en grande partie des prairies basses et humides qui s'étendent de l'embouchure de la Loire à celle de la Gironde ; ces chevaux paraissent, en raison de leur tempérament éminemment lymphatique, leurs pieds plats et surtout leur prédisposition à contracter des maladies, ne pas être beaucoup appréciés par les corps.

Telle est l'appréciation sommaire des différentes races de chevaux que les dépôts de remonte français envoient dans les corps.

Il s'en faut beaucoup que chez tous ces chevaux les caractères typiques soient toujours bien marqués. Il arrive souvent au contraire que les individus de la même provenance n'ont entre eux aucune similitude. Tout le monde sait, en effet, que les nombreux croisements auxquels ils sont livrés, ont amené de la confusion dans les races ; beaucoup de chevaux n'ont plus d'ensemble, soit qu'on les compare les uns aux autres, soit qu'on ne considère que la conformation individuelle. Dans ce premier cas on observe souvent que le devant n'est nullement en rapport avec le derrière d'un même individu ; chez les uns l'avant-main a de la distinction, présente les caractères propres à la race amélioratrice, tandis que l'arrière-main est commune, « canaille »

comme l'on dit vulgairement, mais ces animaux manqués et non suivis ne sont heureusement que des exceptions.

Du mulet. — Dans l'armée française on occupe actuellement près de 10,000 mulets. Le train des équipages, l'artillerie de montagne et le génie en occupent un très grand nombre, surtout en Algérie et au Tonkin. Ces animaux faisant les uns le service du bât, les autres celui du trait, sont de diverses provenances; mais c'est le Poitou qui en fournit les meilleurs, les plus beaux et le plus grand nombre. On achète aussi beaucoup en Algérie.

Ces animaux sont sobres et forts, réclament peu de soins, sont rarement malades et se montrent toujours prêts à commencer une longue étape. Ils portent de grosses charges ou traînent de lourds fardeaux.

Les mulets algériens offrent une plus grande résistance à la fatigue et à la misère que les mulets français; malheureusement ils manquent un peu de taille et ne peuvent pas toujours remplir, malgré leur supériorité relative, les exigences du service de l'armée d'Afrique.

Les mulets du Poitou, quoique moins résistants et plus grands mangeurs, satisfont plus complètement, par leur taille et leurs fortes dimensions, à des besoins plus larges.

Tel est le mode actuel de remonte de la cavalerie et de l'artillerie françaises.

Disons maintenant qu'en temps de guerre, l'Etat pourrait, en cas de besoins, réquisitionner dans tout le territoire les chevaux des particuliers, propres au service de l'armée. Des commissions de classement opèrent chaque année, au mois de mai, une par arrondissement, pour classer les chevaux, juments, mules et mulets, suivant leurs aptitudes, dans diverses catégories. En cas de réquisition, il est remboursé au propriétaire une somme d'argent variable avec la catégorie.

L'Angleterre a beaucoup de ressources et peu de cavalerie, elle n'a pas d'établissement de remonte; en temps ordinaire, l'industrie privée lui suffit largement; la plupart de ses sujets sont tirés de l'Irlande; néanmoins, dès qu'il s'agit d'une commande extraordinaire, on achète à l'étranger.

D'après les hommes de cheval, presque tous les grands marchés de l'Europe contribuent à les procurer. La Prusse, entre autres, passe pour fournir la moitié des équipages de Londres, et il serait difficile, dit-on, de les distinguer, à l'œil, de leurs ancêtres, bien que dans le fond ils leur soient très inférieurs.

Je ne parlerai des établissements hippiques fondés dans les Indes par le gouvernement anglais que pour les signaler, car la fondation de ces établissements est considérée, d'après l'expression de l'ancien commandant en chef, lord Sandhurst « comme un gigantesque fiasco » en ce sens qu'ils ne peuvent guère fournir annuellement que 5 ou 600 chevaux pour la remonte de l'armée du Bengale, et que le prix de chaque cheval ne revient pas à moins de 5,000 francs.

La statistique de la production chevaline des différents Etats de l'Europe place la *Russie* en première ligne. Cela tient à ses immenses plaines méridionales et à son voisinage des grandes races productrices de l'Orient, voisinage qui lui permet d'importer facilement l'excédant de cette production.

Le comte Potocki parle de 187,000 chevaux que les Kalmouks et les Tartares amenaient tous les ans, au commencement de ce siècle à la foire de Berdjigon.

Les chevaux asiatiques ainsi que les chevaux russes en général, sont, quoique très vigoureux, trop petits de taille pour servir comme chevaux de guerre ou de luxe. Aussi tous les grands propriétaires possèdent-ils un haras, pour améliorer la race originelle. La famille Orloff dirige ces efforts d'amélioration et il n'est personne qui n'ait entendu parler des fameux trotteurs du comte Alexis Orloff. Ce dernier, comme beaucoup d'éleveurs jaloux de leurs succès, ne consentait à vendre aucun de ses meilleurs étalons, et il en fit même à sa mort une clause testamentaire. L'interdit ne fut levé qu'en 1843. On calcule qu'il y a aujourd'hui, en Russie, 4,600 haras particuliers avec 6,000 étalons et plus de 5,000 juments, d'où sortent les trotteurs Orloff. Disons en passant que le père de cette race, fameuse entre toutes, est le célèbre barbe *Smetenska* dont le squelette est religieusement conservé dans le musée Orloff.

On a entendu parler de la vigueur, du fond et de la rapidité de ces coursiers; mais ils n'atteignent leur perfection, comme les trotteurs américains, que vers l'âge de 9 ans, ce qui semble prouver que le trot est pour le cheval une allure plus artificielle que le galop.

Outre ses trotteurs, la race Orloff compte encore des chevaux de selle célèbres, descendant également du fameux *Smetenska* et résultant de croisements avec des juments anglaises et arabes.

Mais l'armée russe tire principalement sa cavalerie de ses co-

lonies militaires, qui sont fort nombreuses et des haras de l'Etat. On peut juger de la variété de la production de ce pays d'après les nombreuses divisions admises pour classer les chevaux exposés chaque année dans les concours. On ne compte pas moins de 14 classes : 1^o pur-sang anglais et arabe ; 2^o chevaux de selle demi-sang ; 3^o trotteurs Orloff ; 4^o chevaux d'équipages ; 5^o Carabaghs (chevaux de selle croisés) ; 6^o Troughmens (belle race de l'Asie centrale ressemblant à l'arabe) ; 7^o chevaux du Don (chevaux des cosaques) ; 8^o chevaux de trait ; 9^o Bittugs ; 10^o Finnois ; 11^o Senonds ; 12^o Baskirs ; 13^o poneys ; 14^o chevaux du Caucase.

Les cinq dernières catégories sont trop petites de taille pour être d'aucune importance nationale.

D'après le dénombrement fait en 1883 dans 58 des provinces de la Russie d'Europe, il existe dans ces provinces 19,674,723 chevaux, dont 5,600,000 dans le gouvernement de Kasan.

Pour en enrayer l'exportation croissante, laquelle n'est pourtant que de 30,000 annuellement, le journal *La Russie* proposait, il y a deux ans, une taxe de sortie de 50 roubles par cheval exporté.

Après la Russie vient en seconde ligne, comme quantité et peut-être en première comme qualité, l'empire *Austro-Hongrois*. La Hongrie prétend avoir des chevaux assez bons et en quantité suffisante pour monter à elle seule toute la cavalerie d'Europe.

(A suivre.)

Affaires de Chine et Tonkin.

Les derniers courriers du Tonkin ont apporté des documents importants, qui viennent d'être publiés in extenso au *Journal officiel* de la République française, dès le numéro du dimanche 10 mai. Ce sont d'abord le journal du siège de Tuyen-Quan, du 23 novembre 1884 au 3 mars 1885 signé par le commandant du poste E. Dominé, en date de Tuyen-Quan 4 mars ; puis les rapports sur la prise des Pescadores ; enfin les rapports et ordres du jour du général Brière de l'Isle, relatifs à l'expédition déplorable de Langson.

Le premier de ces ordres du jour, quoiqu'il soit de même date que la trop célèbre dépêche qui a amené le renversement